

Blois, le 02 juillet 2020

CONSTITUTION DE L'AGENCE « LOIR-ET-CHER ATTRACTIVITÉ » PROMOUVOIR – PROSPECTER – DÉVELOPPER

Annoncée par le président du conseil départemental, Nicolas Perruchot, lors de la cérémonie des vœux en janvier dernier, l'agence d'attractivité est née en ce début d'été. L'assemblée générale constitutive s'est déroulée ce matin au cours de laquelle Nicolas Perruchot a énoncé les grands axes stratégiques de l'agence. Le premier conseil d'administration s'est tenu dans le prolongement. Dans un contexte très particulier où le territoire a un impérieux besoin de relance économique suite à la crise sanitaire traversée, l'agence va faire preuve d'initiatives pour asseoir la notoriété et développer l'attractivité du Loir-et-Cher.

Pour le président du conseil départemental de Loir-et-Cher, Nicolas Perruchot, *« le Loir-et-Cher a des atouts incontestables : la qualité de vie que nous défendons chaque jour, un magnifique patrimoine historique unique au monde, une situation géographique assez privilégiée à seulement deux heures de Paris. C'est dans ce cadre que nombre d'acteurs économiques ont décidé de développer leurs activités. Pendant des années, l'équilibre entre le développement des projets, et la création d'emplois s'est fait sans difficulté particulière. Aujourd'hui, au lendemain d'une crise sanitaire aux conséquences profondes, nous devons être innovants pour renforcer l'attractivité de notre territoire. L'agence est un outil indispensable pour la promotion de nos atouts. Je suis fier de voir autant d'acteurs incontournables réunis pour aller de l'avant et construire le Loir-et-Cher de demain. La raison d'être de l'agence Loir-et-Cher attractivité est de mettre en fierté, en mouvement, en devenir les potentialités de nos territoires porteurs d'emplois et de solidarités, pour un avenir plus vert, plus connecté. »*

Contexte

La création de l'agence d'attractivité est le fruit d'une volonté partagée entre les élus du département mais elle est également issue d'un constat partagé et d'une ambition commune avec les acteurs publics et privés de notre territoire comme en a témoigné la présence de nombreux partenaires à cette assemblée générale.

Les objectifs de l'agence d'attractivité :

Réunissant autour de la table des professionnels du public et du privé, les chambres consulaires, des intercommunalités, des représentants des employeurs et des salariés, des branches professionnelles, etc... L'agence doit proposer une offre de services propre visant à valoriser notre territoire et à attirer de nouveaux acteurs. L'agence d'attractivité va plus particulièrement prospecter et promouvoir le territoire en direction de la région parisienne. L'objectif est d'accueillir les talents de demain.

CONTACT PRESSE

Claire GRESSIEUX – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'agence d'attractivité a **trois principaux champs d'intervention** :

- la promotion du Loir-et-Cher
- la prospection et l'accueil d'une main d'œuvre qualifiée
- la prospection et l'aide à l'installation de professionnels de santé afin de répondre aux enjeux liés à la démographie médicale en milieu rural (médecins généralistes et spécialistes, personnels infirmiers).

Les moyens humains :

L'agence d'attractivité sous statut associatif est dirigée par Karine Gourault. Cette dernière a assuré durant 12 ans les fonctions de déléguée générale au sein du Medef Loir-et-Cher et a joué un rôle majeur dans le paysage patronal départemental en fédérant les plus petites entreprises au plus grandes autour des valeurs entrepreneuriales.

Elle va progressivement constituer une équipe pour l'accompagner dans ses missions.

Les membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'agence d'attractivité de Loir-et-Cher est constitué actuellement de treize membres pour une gouvernance resserrée, réactive et impliquée.

Bureau :

Président : Nicolas Perruchot, président du conseil départemental de Loir-et-Cher

1^{er} vice-président : Yvan Saumet, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir-et-Cher

2nd vice-président : Pascal Bioulac, vice-président du conseil départemental, maire de Lamotte-Beuvron

Secrétaire : Laurent Brillard, président de la communauté d'agglomération Territoires Vendômois

Trésorier : Catherine Lhéritier, vice-présidente du conseil départemental

Les autres membres:

- Philippe Sartori, président de l'agence de développement touristique Val de Loire - Loir-et-Cher
- Philippe Gouet, Bernard Pillefer, représentant le conseil départemental de Loir-et-Cher
- Anne Chavigny, dirigeante du Groupe Chavigny
- Nicolas Gascoïn, directeur de l'INSA Centre Val de Loire
- Jean Luc Brault, président de la communauté de communes Val de Cher Controis
- Patrick Marionneau, dirigeant de Emka Electronique
- Franck Vilijn, directeur de Chiesi et président du GREPIC

Les trois dirigeants d'entreprises s'engagent largement dans ce projet de territoire, les objectifs étant en phase avec leurs actions menées en Loir-et-Cher, témoignant de leur marque d'attachement à notre département.

CONTACT PRESSE

Claire GRESSIEUX – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

OBJET SOCIAL

L'association a pour objet de contribuer à la promotion et à l'attractivité du département de Loir-et-Cher. Elle met en œuvre la politique d'attractivité territoriale du Loir-et-Cher décidée par ses membres.

Elle est ainsi notamment chargée de susciter, favoriser, coordonner, concevoir, mener toute initiative de nature à concourir au développement de l'attractivité du Loir-et-Cher ainsi qu'à sa promotion en France et à l'étranger.

PERIMETRE D'INTERVENTION

- ❶ Renforcer et promouvoir l'attractivité de notre territoire
- ❷ Accentuer la prospection et l'accueil de talents
- ❸ Organiser la prospection et l'accompagnement à l'installation de professionnels de santé

LA GOUVERNANCE

La gouvernance de la future agence résulte du Titre IV, consacré à l'administration de l'association, et du Titre V, consacré aux assemblées générales.

Elle est fondée sur une volonté partenariale, aucun membre n'ayant à lui seul la majorité absolue au conseil d'administration, organe qui constituera la principale instance décisionnaire sur le plan opérationnel.

Il en sera de même aux assemblées générales.

Au plan exécutif, l'agence sera essentiellement dirigée, de manière classique, par le président du conseil d'administration, des vice-présidents ayant reçu délégation et un directeur chargé de la gestion et de l'animation opérationnelles de l'association.

Les assemblées générales, ordinaires et extraordinaires auront, elles, à connaître des grandes orientations de l'association.

Elles exerceront également une fonction de contrôle sur la gestion.

Collège 1 – Le Département 41

Collège 2 – Collectivités publiques, institutionnels et chambres consulaires

Collège 3 – Autres professionnels du développement économique, de la formation et de l'emploi

Collège 4 – Influenceurs, entreprises, autres opérateurs.

Au regard des ambitions portées par l'agence, telles qu'elles ressortent des missions et actions prévues par ses futurs statuts, il sera indispensable que celle-ci soit dotée de la personnalité juridique, ne serait-ce que pour ouvrir un compte bancaire, demander des subventions, contracter, soutenir des actions en justice.

CONTACT PRESSE

Claire GRESSIEUX – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12